

Les gouvernements urbains face à la crise : La nécessité d'inventer de nouvelles régulations.

Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA).
Plate forme d'observation des projets et stratégies urbaines.
La production de la ville.
Colloque de Lyon. 17 et 18 Novembre 2009.

Intervention de Philippe San Marco.
Vice-président de la communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole.

Le moment est venu en France de repenser les modes classiques de régulations urbaines nés après deuxième guerre mondiale et réajustés au début des années soixante avec son lot de schémas et de plans, tous porteurs et en même temps expression d'une vision organisée d'un futur maîtrisé. Certes la crise actuelle peut contraindre les plus réticents à devoir revisiter un mode de pensée profondément lié aux « trente glorieuses ». Encore que s'agissant de la métropole marseillaise la crise actuelle a un impact très relatif compte tenu du fait qu'elle est en crise depuis près de 50 ans. Décolonisation, fin de la rente coloniale, émergence de concurrents directs de ses industries traditionnelles dans les pays issus des indépendances, désindustrialisation massive, délocalisations multiples, Marseille est confrontée depuis longtemps à cette exigence d'inventer de nouvelles régulations. Mais justement cette antériorité permet peut être de mieux appréhender les nécessités nouvelles et de donner un éclairage singulier, fort de cette expérience sans cesse renouvelée.

I - Posons comme fondement de l'analyse que la période impose de réfléchir autrement que du temps où la puissance publique contrôlait l'essentiel des acteurs et des flux économiques et financiers. Faire face à la crise, c'est d'abord reconnaître que sur des enjeux essentiels, nous avons perdu le contrôle des choses. Deux principaux exemples à cet égard sont ceux de l'économie et de la démographie.

La régulation économique largement aux mains de l'Etat qui avait permis la reconstruction du pays a dû s'adapter, au prix d'un profond ébranlement, aux conséquences logiques de la construction européenne puis à celles de l'insertion dans l'économie-monde. Certes c'est le succès de chaque phase qui a permis d'affronter la suivante et de créer une économie d'une puissance inégalée dans notre histoire. Mais les ressorts de celle-ci échappent désormais largement aux modes de régulations traditionnels. C'est ainsi que le port de Marseille était le port naturel de la France vers l'Afrique et l'Asie. D'une France dont l'essentiel de la production était d'origine nationale et dont les échanges restaient destinés majoritairement à l'espace national. La géographie imposait donc le passage maritime par Marseille. Il ne reste rien de cette évidence. Au point qu'avant de réaffirmer comme un slogan rassurant la vocation maritime de Marseille on ferait mieux de s'interroger sur les ressorts des flux maritimes contemporains, intrinsèquement liés à une économie-monde dont l'essentiel du contenu se traduit par des échanges maritimes par

conteneurs. Or dans cet environnement le passage maritime par Marseille n'a rien d'une évidence, bien au contraire. L'essentiel des flux qui arrivent d'Asie a pour destination les ports de l'Europe du Nord. Aller à Marseille constitue pour eux un détournement incertain vers un port dont l'arrière pays industriel est insuffisamment développé et bien mal relié au reste de l'Europe. La logique commerciale est de suivre une quasi ligne droite qui va de Port Saïd à Gibraltar. Seuls les ports qui s'écartent le moins de cette ligne peuvent bénéficier des retombées dues au trafic maritime contemporain : Malte, Gioia Tauro, Valence, Tanger. Réfléchir à des stratégies de développement économique et social qui s'appuieraient sur le port de Marseille c'est d'abord prendre acte que la puissance publique, l'Etat comme les autres acteurs publics, est désarmée devant cette évolution qui leur échappe complètement. On comprend la difficulté intellectuelle que cela signifie, voire le désarroi que cela engendre. Mais il n'y a pas d'échappatoire. La puissance publique a perdu le contrôle de la situation à laquelle elle s'était habituée et à laquelle elle avait habitué différents acteurs, entreprises et syndicats, qui en ont bien profité et qui ont du mal à accepter cette révolution qui les prive de leur arbitre traditionnel. Il n'y a plus d'arbitre, ni national ni public, ce qui rend totalement destructeurs les conflits qui avaient pourtant tout leur sens dans l'ancienne régulation et qui gardent leur place dans l'imaginaire collectif national auquel sont totalement insensibles les vrais acteurs du trafic maritime mondial dont il vaut mieux comprendre les logiques opératoires.

Une bonne question est alors de s'interroger sur les raisons qui font que Marseille n'est pas le port de Lyon. Celle-ci est une vraie métropole industrielle, dont les fondements sont bien plus importants que ceux de Marseille, historiquement plus vouée à l'échange. C'est une nouvelle régulation qu'il faut alors explorer, certes porteuse d'ambition, mais sans moyens coercitifs.

Une autre bonne question est de s'interroger sur l'insuffisance croissante des grands réseaux de transport autoroutiers, ferroviaires et maritimes, qui relient Marseille au reste de l'Europe. Le risque d'enclavement ou de péninsularisation est là, déjà en œuvre, que prépare le grand axe européen de Barcelone à Milan en passant par Lyon et Turin. C'est cet axe qui est retenu par les grands schémas européens qui n'ont par contre rien prévu pour les trente prochaines années dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'est d'une nouvelle régulation dont nous avons alors besoin qui ne se limite pas aux périmètres métropolitains ni même nationaux mais conduit par exemple à une action auprès des instances européennes d'une toute autre nature que le bien faible lobbying actuel, organisé dans le désordre et qui nous paraît toujours un peu répugnant.

On peut développer d'autres exemples qui montrent que l'économie contemporaine échappe aux régulations territoriales d'antan. La filière agro-alimentaire, traditionnellement forte à Marseille, subit ainsi de plein fouet les conséquences de l'évolution de la politique agricole commune et la concurrence des pays émergents. Ne pas le comprendre, l'anticiper et donc en tenir compte dans les schémas de cohérence territoriale et les projets d'aménagement et de développement durable ne peut que conduire à de graves désillusions.

La démographie est une autre dimension essentielle de la perte de contrôle des diverses puissances publiques. Par son ampleur quantitative planétaire d'abord. L'humanité vient en très peu de temps d'atteindre le chiffre de plus de 6 milliards d'individus et atteindra au moins le chiffre de 9 milliards à l'horizon 2050. Cela ne sera pas sans

conséquences dans la gestion des grandes métropoles urbaines où vont se concentrer la très grande majorité des humains.

Avec une ampleur bien moindre nous constatons ce phénomène chez nous. La ville centre voit à nouveau sa population augmenter après quelques décennies de diminution. Et déjà le problème se pose de la localisation de celle-ci, c'est-à-dire la question de l'étalement ou du recentrage sur le centre historique. Dans le cas de Marseille, cette problématique est lourde de conflits latents car justement les communes de la périphérie ont vu leur population croître essentiellement du fait de l'afflux de marseillais qui ne trouvaient plus dans leur ville les conditions de la vie qu'ils souhaitaient et qui ne veulent surtout pas que d'une manière institutionnelle quelconque Marseille exerce son influence au-delà de ses strictes frontières communales. C'est là un enjeu dont personne ne maîtrise vraiment les développements.

Encore plus importants sont les conséquences du vieillissement de la population. On ne gouverne pas une métropole de la même manière selon que les actifs y sont majoritaires ou minoritaires. L'ensemble de ses flux internes et externes en est directement dépendant. Or nous sommes déjà dans cette bascule sur laquelle nous ne pouvons pas grand-chose sauf à en être conscients.

L'évolution démographique est également caractérisée par une formidable montée en puissance de l'individualisation des comportements. Là aussi les conséquences en sont immenses sur la régulation des métropoles confrontées moins à des citoyens qu'à des consommateurs de ville, de services urbains, qui se moquent ou ignorent l'histoire des territoires et sont portés par la révolution continue des nouvelles techniques d'information et de communication. Ces dernières modèlent déjà nos villes d'une manière souvent plus importante que ne peuvent y prétendre les décideurs publics.

Enfin, une donnée démographique essentielle est venue bouleverser les traditionnelles régulations urbaines, celles des flux migratoires qui ne cessent de s'intensifier. Au début des années 80, on pouvait par exemple sans rougir poser le triptyque régularisation de tous les sans-papiers présents sur le sol national - arrêt définitif de toute nouvelle immigration - aide au développement des pays d'origine de ces populations. C'est ce qui a été fait en 1981. Dix huit ans après on mesure la vanité du propos. Rien n'arrête l'immigration. On peut certes en rendre les conditions plus difficiles, au prix de quelques indignités. Mais en ne régularisant pas on n'a jamais arrêté les flux, on n'a fait que se gonfler le stock des sans papiers. Pour les responsables locaux qui mesurent tous les jours la traduction concrète de cette donnée nationale, il y a là une source d'incompréhension voire de découragement. Comme si les meilleures volontés sentaient confusément que de toute façon l'effort d'insertion des personnes et de celui de réhabilitation de quartiers entiers n'aboutira jamais. En témoigne le malaise qui entoure désormais les « politiques de la ville », autrefois fer de lance d'une politique volontariste dont on était sûr qu'elle permettrait de venir à bout en quelques années des problèmes et qui aujourd'hui s'embourbe dans les méandres d'une immense bureaucratie sans réel portage politique. Peut être nous faut-il accepter que nous ne maîtrisons pas cette donnée essentielle de la gestion de nos villes et qu'en outre le modèle républicain d'intégration des immigrés qui a si bien fonctionné dans notre pays depuis la fin du XIXe siècle soit devenu inopérant, sans qu'un autre ne le remplace. Nous continuons donc à promouvoir des politiques d'intégration comme nous l'avons fait avec succès dans le passé alors qu'il est possible que se reconstituent sous nos yeux et sans que nous l'ayons décidé ni voulu et encore moins anticipé des diasporas dont la

vision de leur avenir, si essentielle pour comprendre les comportements quotidiens, n'est ni l'assimilation ni l'intégration, mais seulement la cohabitation.

Enfin les aléas démographiques voient leur impact décuplé lorsque, c'est le cas de Marseille, l'hyper-centre a historiquement toujours été un des lieux majeurs de fixation des derniers arrivants, et alors même que c'est aussi le principal lieu symbolique où va se jouer l'image de la ville, là où la mise en scène que celle-ci construit pour se positionner dans la compétition mondiale entre les métropoles va trouver son plein éclat. La contradiction est explosive, comment pourrait-il en être autrement. Les conflits loin de s'apaiser ne font que s'intensifier, sans solution puisque continuent de s'ignorer une réalité humaine qui échappe au contrôle et des politiques qui voudraient bien que l'imaginaire perdure.

II - C'est en fonction de cette analyse préalable que la dimension institutionnelle de la crise prend toute sa dimension. Car poser lucidement la mutation des fondements de l'action publique n'a pas pour objectif ni pour conséquence de justifier un quelconque renoncement. Bien au contraire, ce n'est qu'après avoir pris conscience des nouveaux enjeux qu'on peut poser un autre regard sur les outils mis à notre disposition pour agir. Or clairement, faire face dans la situation institutionnelle présente relève de la gageure, tant les institutions communautaires pénalisent et entravent l'action publique pourtant indispensable.

La division de la région urbaine Marseille-Aix en 7 entités métropolitaines bien séparées les unes des autres, dont les composantes s'ignorent encore plus que par le passé où on avait vu le Maire de Marseille présider l'EPAREB (Etablissement public des rives de l'étang de Berre), est à cet égard caricaturale. Et au sein même de Marseille, pour détourner malicieusement le sens du titre de ce colloque, ce sont en effet plusieurs « gouvernements urbains » qui se superposent et s'enchevêtrent sur le même territoire. C'est ainsi que les grandes décisions impliquent l'accord de l'Etat, de la Région, du Conseil général, de la Mairie, de la communauté urbaine, et bien souvent encore celui de l'Anru ou de la Caisse des Dépôts et Consignations, sans oublier la SNCF, l'établissement public d'Etat Euroméditerranée, l'association « Marseille Capitale Européenne de la Culture en 2013 », ou le Grand Port Maritime. Pour reprendre la plaisanterie sur « l'Europe, quel numéro de téléphone ? », on peut aussi affirmer que bien malin est celui qui sait quel est le pilote de ce territoire où tout est fait pour brouiller les pistes. La situation n'est pas plus brillante pour la gestion quotidienne qui voit pour le moindre espace public les compétences respectives de la commune et de la communauté urbaine étroitement imbriquées les unes aux autres ce qui est une source permanents de conflits et de paralysie.

Disons les choses simplement : depuis 50 ans les pouvoirs publics, confrontés au lancinant problème de la nécessité de réduire la division du territoire en 36000 communes qui rend impossible une action publique adaptée aux temps présents, ont contourné sans cesse le suffrage universel. Syndicats de communes, districts, communauté de communes, communautés urbaines : c'est désormais l'ensemble de nos concitoyens qui sont désormais administrés par des structures qui ne sont pas élues au suffrage universel direct, mais sont le fruit de savants dosages dont le lien avec l'électeur est absent. Un problème de démocratie est donc posé, qui devrait à lui seul réveiller les consciences. Mais ce n'est pas le seul. C'est le contenu même des politiques menées qui va en être affecté. Car sur quelle base, sur quel programme, pour quels objectifs, les exécutifs ainsi mis en place au deuxième degré,

peuvent-ils s'engager alors que ces élus sont tous élus dans le cadre communal qui reste totalement sanctuarisé et qui est le seul lieu légitime de l'expression du débat démocratique ? A chaque élection, il y a ainsi dans notre communauté urbaine autant de programmes et de listes que de communes, sans aucun lien les uns avec les autres. Les vrais clivages sont présentés aux citoyens au niveau de chaque commune, et c'est à ce niveau qu'ils tranchent. Enfin, ainsi le croient-ils, car après l'élection, pour la mise en place des structures communautaires auxquelles ont été transférées l'essentiel des compétences communales, alors commencent, dans une opacité totale, entre gens issus de territoires différents et sans aucun lien avec une couleur politique quelconque, des marchandages qui débouchent toujours sur des accords a minima, dénués de toute légitimité démocratique puisque non présentés aux citoyens ni portés par ceux-ci. C'est donc institutionnellement le règne des petits accords entre amis sans contenu. On comprendra qu'il soit vain d'en attendre des décisions courageuses ou simplement concernant le moyen ou long terme. Sans mandat politique, nous sommes ainsi contraints à la gestion à la petite semaine et à l'improvisation. Il y a quelques jours le Président de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, élu de la liste battue dans Marseille, s'est ainsi entendu dire par le Maire de Marseille, à propos d'une réforme du ramassage des ordures ménagères que ce président avait annoncé : *« Il ne vous appartient pas de choisir pour Marseille. Certes la loi vous donne des responsabilités à MPM, mais le suffrage universel qui s'est exprimé ne vous en donne pas le droit. Vous dites, - on fera du 100% public -. C'est nous qui verrons si c'est utile ! »*. On ne peut être plus clair. D'ailleurs pour faire bonne figure et répondre aux exigences du politiquement correct, l'accord qui permit la mise en place des instances communautaires après l'élection surprise d'un président issu de la liste battue dans Marseille (800.000 habitants) auquel des élus des autres petites communes de la périphérie (200.000 habitants) et de bord politique opposé, ont dans le secret de l'isoloir apporté leur suffrage, cet accord fut de manière plaisante intitulé « accord de gouvernance partagée », ce qui plait aux gens de communication et aux crédules alors qu'il ne s'agit que d'une mascarade. Voilà à quoi amènent inéluctablement des institutions complexes coupées du lien direct avec le citoyen. Que les marseillais soient plus talentueux que d'autres pour la mise en scène théâtrale de ce désordre, c'est possible. Mais avant d'incriminer les personnes, acceptons de mesurer le poids de responsabilité des structures elles-mêmes qui permettent et conduisent à ce type de comportements.

Les choses étant ce qu'elles sont et en attendant un hypothétique « bigbang » institutionnel, il faut donc faire fonctionner le système. Cet enchevêtrement des collectivités et de compétences ne favorise pas l'émergence de leaderships. C'est toujours vers le bas qu'il faut chercher les solutions consensuelles.

III - Les nouvelles régulations relèvent ainsi d'abord de la diplomatie, de la recherche patiente d'un minimum d'accord sur une base précaire et révocable, pour un objet déterminé et pour une durée également déterminée. Personne ne contrôlant réellement l'ensemble d'un processus et l'incertitude étant généralisée du fait de l'évolution analysée en première partie, il faut donc s'adapter en permanence, et inventer tous les jours de nouvelles règles du jeu.

L'exemple marseillais fait ainsi apparaître de multiples modes de régulation, de formes très diverses et dont il est éclairant d'analyser les résultats.

Dans ce qui marche le mieux, je retiendrai quatre exemples significatifs :

1 – L'établissement public d'Etat Euroméditerranée est sans conteste une réussite. Non pas qu'il n'y ait pas débat sur certains aspects de ce qui se passe dans son périmètre, il y en a et de sérieux. Mais institutionnellement c'est un garant de continuité et d'application de politiques à long terme. Le contenu en est très étroitement surveillé par l'Etat qui en nomme le directeur général. Les diverses et multiples élections locales dont sont issus les administrateurs élus de son conseil d'administration ne changent strictement rien au cap poursuivi.

2 – Le Grand Port Maritime, récent héritier du Port Autonome (dont l'autonomie était essentiellement à l'égard des collectivités locales) est également un mode de régulation positif, et pour les mêmes raisons. Là encore le poids de l'Etat est déterminant qui nomme également le directeur général et dont les administrateurs élus au conseil d'administration ne pèsent pas grand chose.

3 – L'association pour la candidature et la préparation de « Marseille capitale européenne de la culture en 2013 » est également un mode de régulation original qui a permis de dépasser tous les clivages politiques et institutionnels sur un territoire dont l'échelle est enfin pertinente. Mais cela n'a pu se faire que par la mise en retrait de tous les élus au profit du président de la Chambre de Commerce et d'Industrie et en confiant la direction générale à une forte personnalité, connue pour sa grande compétence et contre laquelle aucun élu ne peut s'opposer, sauf à se mettre hors jeu.

4 – La Friche de la Belle de Mai, spectaculaire opération de réhabilitation d'une friche industrielle et de réhabilitation urbaine au travers d'une action culturelle de très grande envergure, illustre également un mode singulier de nouvelle régulation. Mais là encore le pilotage n'est pas réellement politique. Certes il a été conçu à l'origine et porté avec ambition par Robert Vigouroux et son adjoint à la Culture Christian Poitevin. Mais depuis une douzaine d'années une personnalité hors du commun, Philippe Foulquié, a réussi à navigué au milieu de mille embûches et a fait de cette structure une sorte de « vache sacrée » dont chacun comprend bien qu'il ne saurait sans préjudice porter la responsabilité d'une mise en échec. C'est déjà ça, mais cela n'aide pas à la respiration pérenne d'une action qui, malgré les formidables succès reconnus au niveau international, repose trop souvent sur le talent de quelque uns, le dévouement de beaucoup d'autres, tous s'épuisant dans le fonctionnement de structures artisanales.

Dans ce qui ne marche pas de manière satisfaisante, je relèverai également quatre exemples significatifs :

1 – Le plus grave, le plus inquiétant, est tout ce qui concerne le centre ville. Depuis trente ans, toutes les municipalités s'y sont intéressées et, de bonne foi, y ont déployé des politiques ambitieuses et des moyens spécifiques conséquents. Beaucoup y a été fait. Et pourtant, peut être justement parce que chacun a le sentiment d'avoir fait le maximum, le malaise s'installe car personne n'est réellement content du résultat. Devant l'urgence que crée la perspective d'accueillir des millions de touristes en 2013, et où sinon principalement justement dans le centre ville, le mauvais tango auxquels se livrent la municipalité et la communauté urbaine éclaire d'une lumière blafarde les conséquences de la crise institutionnelle et l'absence de nouveau mode de régulation sur un enjeu essentiel. Nous serons malheureusement amenés à en reparler.

2 – la politique du logement est également ballotée entre l'Etat qui détient l'essentiel des crédits, la gestion de ceux-ci en contractualisation avec l'instance communautaire et l'instruction des permis de construire au niveau communal. Il est déjà difficile de mettre ces trois instances d'accord sur des principes. Mais l'application de ceux-ci donne lieu à de manœuvres diverses parfois peu glorieuses mais toujours paralysantes.

3 - En matière de grandes infrastructures de déplacement, la régulation est fortement déficiente alors même qu'il s'agit d'enjeux essentiels pour l'avenir. Nous avons vu en première partie que cela participait largement de la perte de contrôle de la situation par les diverses puissances publiques. Or rien n'est réellement fait pour y remédier, alors que le statu quo est lourd de conséquences négatives.

4 – Le dernier exemple significatif est celui de la dite « politique de la ville ». En tant que vice président délégué à la politique de la ville, il n'est pas de réunion du conseil communautaire où je ne présente pas un rapport. Mais s'agit-il de ma part de l'expression d'une politique ? En aucun cas car ces rapports impliquent en amont la signature de responsables de l'Etat, de l'Anru, du Conseil Régional, du Conseil Général, de la commune concernée, et bien souvent encore d'autres organismes, Caisse des Dépôts et Consignations, organismes de bailleurs etc. Et leur contenu est la résultante de tant de réunions de concertation qu'on ne sait plus qui décide de quoi. La machine tourne certes, mais personne n'en est vraiment responsable et les citoyens n'en voient jamais la fin.

Il est navrant que dans la ville de Gaston Defferre, père de la décentralisation, ce bilan fasse apparaître une formidable régression des modes de régulation classiques et que la seule manière de s'en sortir soit de réimpliquer directement et fortement l'Etat, ou de réussir à contourner les collectivités locales. Laissées à elles mêmes celles-ci, prisonnières qu'elles sont de dispositifs institutionnels pénalisants, n'arrivent pas à répondre aux nouveaux défis.

*
* *

Pour conclure, j'évoquerai deux dimensions essentielles qui permettraient d'aider à l'émergence de nouvelles régulations.

La première a trait aux diverses procédures qui permettent de se projeter dans l'avenir. Schémas de cohérence territoriale, projets d'aménagement et de développement durable, venant après tant d'autres plans locaux d'urbanisme, projets de ville, projets d'agglomération, documents stratégiques de développement, plan de déplacements urbains, directives d'aménagement territoriales, et j'en oublie sûrement. Un énorme travail a ainsi été entrepris depuis 30 ans. Il est le plus souvent remarquable et pertinent. Il a accompagné l'émergence d'une technostructure locale de qualité qui faisait défaut avant la décentralisation et qui désormais est incontournable. Mais l'accumulation de ce travail indispensable doit justement permettre maintenant d'y mettre fin, de s'en libérer et de passer à autre chose. Car c'est d'autre chose dont nous avons besoin désormais pour mobiliser des acteurs nouveaux sur des territoires dont l'échelle doit être celle des exigences, des menaces mais aussi des espoirs. Le PUCA ferait œuvre utile en aidant, partout

en France, à l'émergence de processus et de contenus qui ne soient pas la répétition de ceux hérités de la période précédente, mais qui correspondent aux enjeux de notre temps. Cela me paraît être d'une grande urgence.

La seconde dimension est celle qui a trait aux nouveaux acteurs au premier rang desquels doivent revenir et s'imposer les citoyens. On l'a vu tout au long de cette analyse, ceux-ci sont de plus en plus éloignés des centres de décision, rarement élus au suffrage universel direct, et en même temps ces citoyens sont les premiers témoins de l'impuissance croissante de ceux qui sollicitent leurs suffrages. Au lieu d'apparaître comme la quadrature du cercle cela devrait au contraire être vécu comme éclairant justement un élément de la solution. Car la démocratie a encore en France de grands espaces à conquérir. Il suffit pour s'en convaincre de regarder ce qui se passe chez nos voisins en comparaison desquels nos procédures de débat public frappent par leur pauvreté. Les enquêtes publiques par exemple sont aujourd'hui au mieux inutiles au pire l'objet de manipulations diverses. Je ne résiste pas à citer ainsi la procédure préalable à une déclaration d'utilité publique d'un programme de restauration urbaine dont l'approbation du contenu est essentielle à la suite des opérations d'urbanisme, et dont le public fut informé soit par des petites affichettes illisibles collées à deux mètres de hauteur et sur des endroits les plus incertains, soit par des annonces légales dans les journaux rédigées dans le pur style administratif dont personne ne songe à se demander qui le lit et encore moins qui le comprend. Inutile ensuite de s'étonner que le nombre de personnes qui viennent exprimer leur opinion soit dérisoire, ce qui justifiera in fine de ne pas en tenir compte. La boucle est ainsi bouclée, le système fonctionne sur lui-même, comme « hors sol », sans lien avec les populations pourtant directement concernées dont l'information et la mobilisation sont pourtant seules gages qu'ensuite une puissante volonté politique aura la légitimité nécessaire pour porter ces projets dans la durée.

Il n'y a pas de démocratie sans citoyens. Il n'y a pas non plus d'ambition territoriale qui ne soit portée par l'opinion, informée selon les exigences et avec les moyens contemporains, et dont les amples débats sur des contenus doivent être tranchés dans les urnes. La lucidité sur l'ampleur des phénomènes mondiaux qui nous submergent et sur la modification des moyens de l'action publique qui en résulte pour partie ne doit donc pas conduire au renoncement ou au cynisme mais au contraire appelle à un sursaut, à sortir des tranchées faussement sécurisantes et à inventer de nouvelles manières d'être et d'agir. Merci aux responsables et aux animateurs de la « Plate forme d'observation des projets et stratégies urbaines » de nous y aider.